



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 21 juin 2023**Délibération n°38/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 juin à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 7 juin 2023.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Gérard LEFEVRE.

Mesdames Martine PINVILLE, Fabienne GODICHAUD, Célia HELION, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, ZaliSSa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs François BONNEAU, François NEBOUT, Michel CARTERET, Jérôme SOURISSEAU.

Mesdames Virginie LEBRAUD [Pouvoir à monsieur Philippe BOUTY] Charline CLAVEAU [Pouvoir à madame Martine PINVILLE], Caroline COLOMBIER, Stéphanie GARCIA.

Membre consultatif présent : monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent ou excusé : monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : monsieur Patrick MARDIKIAN.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	12
Pouvoir(s)	2
Absent(s)	8
Votants	14

Objet : Partenariat Belgique-Luxembourg-France dans le cadre de la mesure incitative pour l'écriture d'œuvres cinématographiques et télévisuelles en animation

A l'initiative de Magelis, le Département de la Charente, Wallimage SA et le Film Fund Luxembourg se sont rapprochés pour proposer une nouvelle mesure incitative à l'écriture d'œuvres d'animation cinématographiques et télévisuelles.

L'intention est de coopérer pour soutenir des projets transfrontaliers d'écritures de scénarii de longs métrages ou de séries d'animation. Cette coopération prendra la forme d'une résidence de 4 auteurs d'animation, dont au moins un de chaque région, pour 3 semaines à partir d'octobre 2023, avec une semaine sur chaque territoire signataire du protocole pour chaque auteur retenu (une semaine à Angoulême, une semaine au Luxembourg et une semaine en Wallonie).

La résidence est ouverte à tous les auteurs de projets d'animation. Les projets devront être rédigés en français, être destinés au cinéma ou à la télévision, et être des œuvres d'animation. Pour être admissibles, ils devront être en phase de démarrage et non dans une phase de réécriture.

Chaque auteur se verra attribuer une bourse de 3 000 euros maximum. Leur hébergement, leurs repas de midi et leurs déplacements seront pris en charge. Ils bénéficieront également du soutien d'un professionnel pour les accompagner sur leur écriture.
Pour cette première année, le calendrier est le suivant :

- Juin 2023 : Lancement de l'appel à projets
- 1er septembre 2023 : date limite de dépôt des candidatures
- 21 septembre 2023 [au plus tard] : annonce des lauréats
- 16 octobre 2023 : Début des résidences (Wallonie le 16/10, Luxembourg le 23/10 et Charente le 30/10)

Cette entente est conclue pour l'année 2023 et pourra être renouvelée les années suivantes. Le budget alloué pour cette première année est de 30 000 euros, répartis équitablement entre les signataires de la convention.

Durant leur résidence, les auteurs auront l'occasion de rencontrer plusieurs professionnels de la filière animation d'Angoulême.

Les projets seront sélectionnés par un jury composé de 4 représentants de Magelis, du Département de la Charente, de Wallonie et de Film Fund Luxembourg.

Une convention de partenariat établie entre les 4 parties précise les modalités et conditions de la mesure incitative pour l'année 2023.

.....
Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent le principe et les termes de la convention établie au titre de l'année 2023 ;
- autorisent Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 27 Juin 2023
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 27 Juin 2023
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 27 Juin 2023

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

